

liere dans laquelle ils déliberèrent sur une demande faire par l'Empereur au St. Siege d'une somme de 300. mille écus pour aider S. M. Imp. à subvenir aux dépenses de la presente guerre contre les Infidèles. On a d'abord résolu d'acquiescer à cette demande, & pour la lever promptement, on doit actuellement avoir publié une taxe de trois Paules sur chaque Action des Monts de Pieté. C'est là le moyen le plus efficace qu'on a trouvé.

IV. Pour avancer & terminer en même-tems les differends du St. Siege avec la Cour de Naples, Sa Sainteté a de nouveau déclaré au Cardinal Corradini, Président de la Congrégation établie à ce sujet, & à tous les autres Cardinaux & Prélats de la même Congrégation, de mettre incessamment la dernière main à cette affaire, afin qu'elle pût donner au Roi des deux Siciles l'investiture de ces Royaumes avant l'arrivée de la Reine la future Epouse. Les Cardinaux s'étant assemblés le 13. Mars conformément aux intentions du Pape, & ayant délibéré pendant deux heures sur l'article de l'Accommodement, qui y fut suffisamment débattu, la décision en fut remise aux Cardinaux Riviere & Aquaviva, & à Mr. Galliani. Ces trois Membres ont depuis dressé un nouveau Plan qui paroît acceptable, & qui a été envoyé en même-tems à Madrid, à Naples, & à Dresde. On ne doute nullement qu'il ne reçoive dans ces Cours l'approbation dont on se flatte dans celle-ci. Entrepris le Pape a nommé les Princesses Corsini ses nièces & la Duchesse de Sora-Buoncompagni pour aller sur les frontieres complimenter la future Reine des deux Siciles, & l'accompagner par l'Etat Ecclésiastique jusques aux frontieres du Royaume de Naples.

Cette Princesse sera aussi reçue sur les frontieres d'Italie, & accompagnée jusqu'à Naples par le Comte Frederic